



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Saint-Pierre, le 19 décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etat continue de soutenir l'exploitation des produits de la pêche à Saint Pierre et Miquelon

A quelques jours de l'arrivée du Président de la République sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le vendredi 19 décembre 2014, le préfet procède à 14H30 à la signature avec les représentants de la Société des nouvelles pêcheries de Miquelon (SNPM) d'une nouvelle convention. La conclusion positive des négociations entreprises il y a plusieurs mois illustre la détermination de l'Etat à poursuivre le soutien engagé auprès de la filière halieutique de l'archipel dans de nombreux domaines et depuis de nombreuses années.

L'entreprise développe depuis 2009, un projet de transformation et de mise en marché des poissons de fond en filets surgelés. C'est dans ce cadre qu'elle s'est déjà dotée de matériels lui permettant de traiter les ressources en poisson plat, en sébaste et en raie. Concernant la morue, une bonne capacité de traitement en matière de salage existe depuis l'acquisition, en 2013, d'une baader 541, à laquelle l'Etat avait également contribué financièrement.

La signature de cette convention marque une nouvelle étape dans l'accroissement des capacités de traitement de l'archipel. La subvention de l'Etat, d'un montant de 600 000 euros, permet l'achat d'un tunnel de surgélation et d'une Baader 252 au profit du pôle halieutique de Miquelon et de son usine, la SNPM. Cette baader permettra à l'entreprise de compléter son projet en traitant ainsi la morue, ou plus exactement le cabillaud, en filet surgelé. Ces nouvelles machines devraient être en fonction dès l'été 2015.

L'Etat veut ainsi signifier sa confiance dans l'avenir d'une filière emblématique qui est appelée à poursuivre son essor. C'est à l'accompagnement d'un projet partenarial avec la SNPM et plus généralement avec l'ensemble des professionnels de la filière que nous voulons ainsi nous atteler, destiné à valoriser les ressources de la mer et leur transformation sur place. A ce titre, un projet de réaménagement des anciens locaux d'Interpêche-Seafood et des Nouvelles pêcheries est inscrit au futur contrat de développement dans le but de relancer la filière industrielle et artisanale de Saint Pierre. Il sera présenté aux acteurs concernés à l'issue de la signature du contrat de développement, prévu au mois de janvier.